

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 48 (1991)

Heft: 9

Rubrik: Informations sportives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sport dans le Jura

Jean-Claude Salomon, chef de l'Office des sports

Continuant sa tournée des cantons romands, MACOLIN ouvre aujourd'hui, et pour trois numéros, ses colonnes au Jura. Il sera question successivement de l'organisation du sport dans le canton, des constructions sportives et, enfin, des activités de l'Office et, plus spécialement, de Jeu-

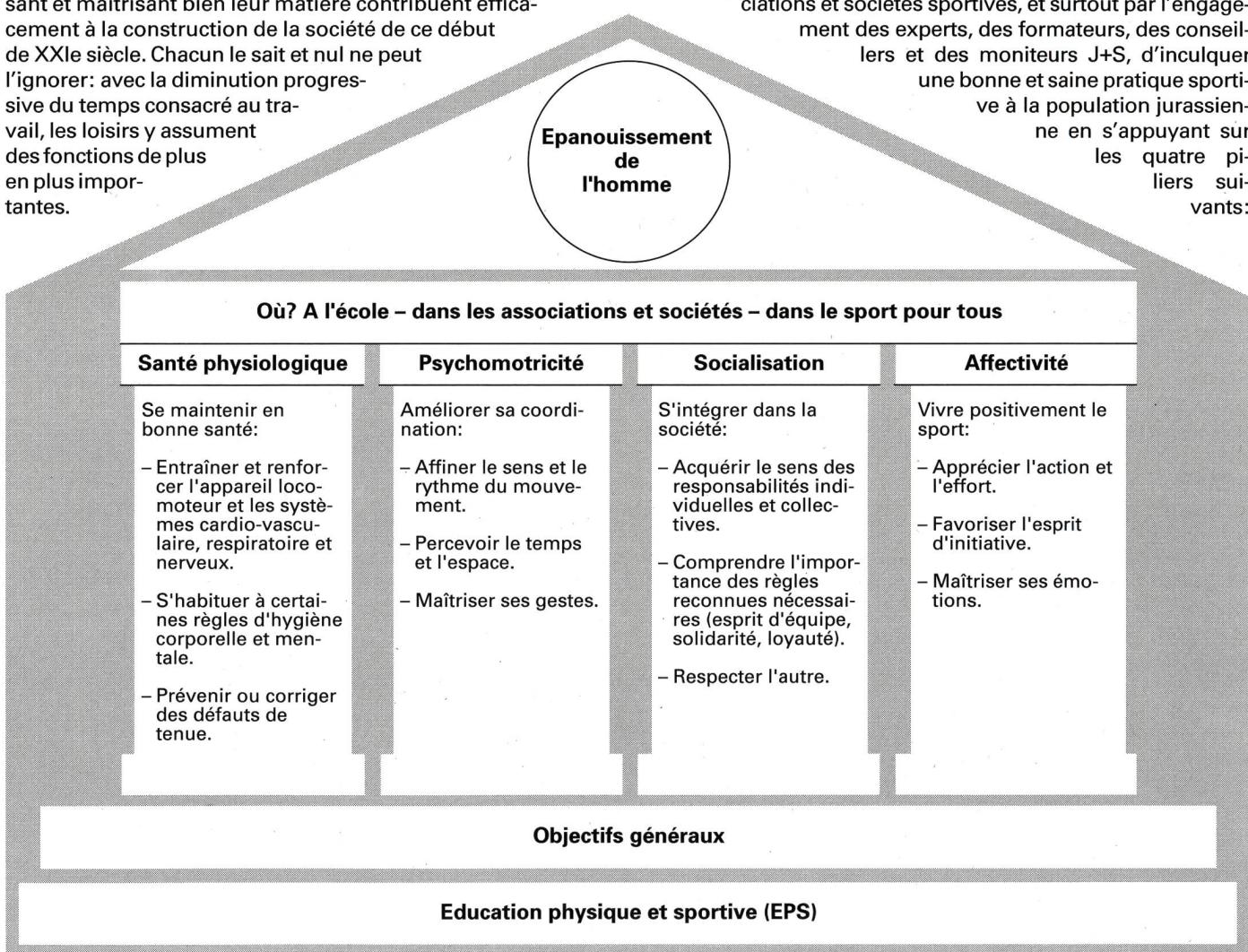
nesse + Sport (J+S). MACOLIN remercie les responsables jurassiens de leur collaboration. Les membres de la rédaction sont heureux de l'aide qui leur est également apportée pour faire connaître la revue de l'EFSM de celles et de ceux qui détiennent le pouvoir politique. (Y.J.)

Organisation et structures

Les bienfaits d'une pratique sportive saine, bien organisée et dispensée par des enseignants et moniteurs connaissant et maîtrisant bien leur matière contribuent efficacement à la construction de la société de ce début de XXI^e siècle. Chacun le sait et nul ne peut l'ignorer: avec la diminution progressive du temps consacré au travail, les loisirs y assument des fonctions de plus en plus importantes.

Le sport en est un des vecteurs les plus actifs et des plus attractifs, mais aussi un des plus dangereux si celui qui s'y adonne ne connaît pas son corps, ses aptitudes, ses limites.

L'Office des sports essaie, par le biais de l'école, des associations et sociétés sportives, et surtout par l'engagement des experts, des formateurs, des conseillers et des moniteurs J+S, d'inclure une bonne et saine pratique sportive à la population jurassienne en s'appuyant sur les quatre piliers suivants:



Pour parvenir à ces buts, l'Office des sports est organisé de la manière suivante:

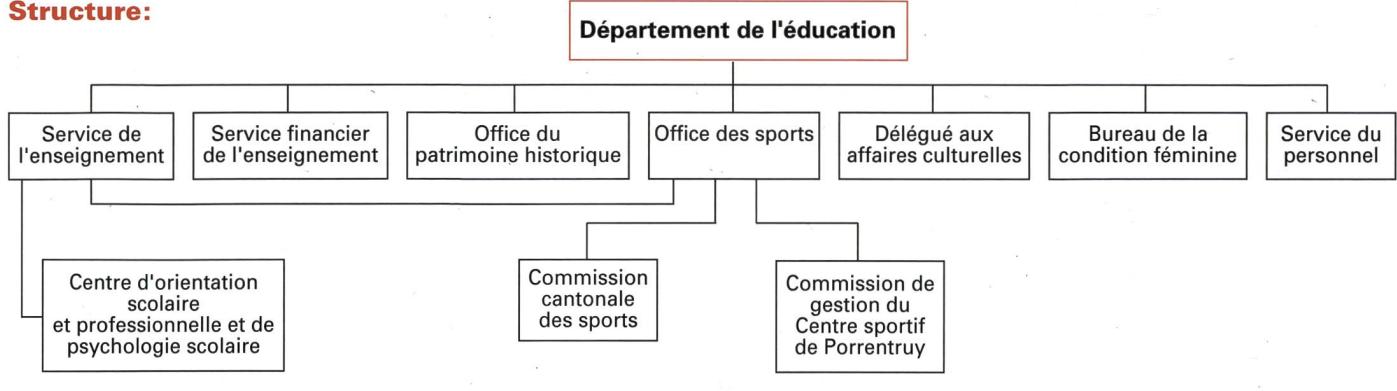
Législation:

La Constitution de la République et Canton du Jura définit, à son article 30, les obligations de l'Etat en matière de sport:

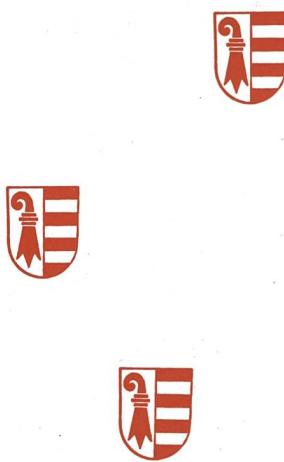
L'Etat encourage la pratique générale du sport

En date du 23 août 1990, le Parlement de la République et Canton du Jura a accepté, à l'unanimité, une motion portant sur l'adoption d'une loi sur l'encouragement du sport (nous y reviendrons dans le volet III).

Structure:

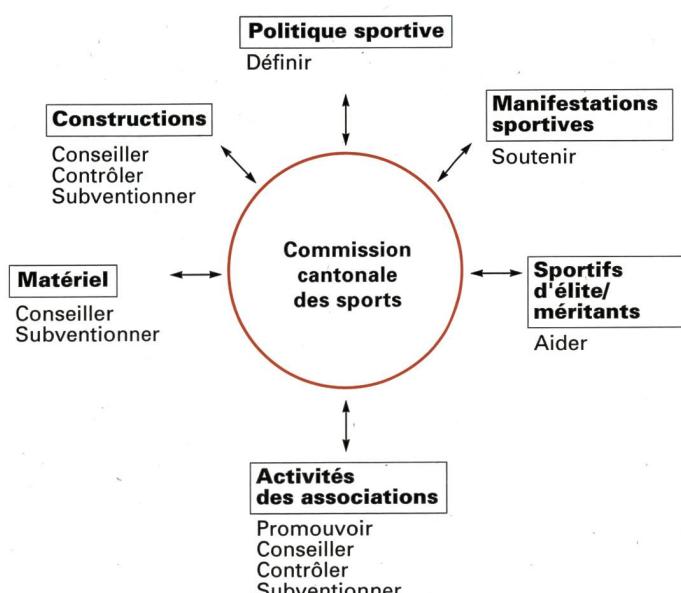


Tâches de l'Office des sports:



Tâches de la Commission cantonale des sports:

Attribuer les fonds du Sport-Toto



Tâches de la Commission de gestion du Centre sportif de Porrentruy:

(formée de 3 représentants de l'Etat et de 3 représentants de la Municipalité de Porrentruy)

- Gérer et administrer certaines installations sportives de Porrentruy (à long terme: toutes les installations de cette ville);
- Nommer et gérer le personnel d'exploitation et d'entretien;
- Proposer, aux propriétaires des bâtiments (Etat ou Municipalité de Porrentruy), les améliorations et rénovations nécessaires.

A la lecture de ces différents tableaux, nous osons espérer que le lecteur se familiarisera un peu plus avec l'organisation du sport dans le Jura. Dans les deux prochains articles, nous parlerons, d'une part, des constructions sportives réalisées, en cours et en projet et, d'autre part, des activités, en jetant un regard vers l'avenir, à la suite de la décision du Parlement jurassien de doter l'Office d'un appareil administratif cohérent et adapté aux structures du sport dans le Jura. ■